

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2025-3-5-4**

**Séance du** vendredi 25 avril 2025

### **PARTICIPATION FINANCIÈRE EN FAVEUR DES DIX CENTRES DE SANTE SEXUELLE EXTERNALISÉS ET DES CONSULTATIONS PRE ET POSTNATALES DE PMI AUX HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG POUR L'ANNEE 2025**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie  
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile  
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves  
GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime  
HELDERLE Emilie donne procuration à MARTIN Monique  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à ERBS André  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick  
SCHULTZ Denis donne procuration à HOULNE Monique  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

**EXCUSES :**

FUCHS Bruno, MATT Nicolas, REYMANN Anne, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien

**ABSENTS :**

ADRIAN Daniel, GRAEF-ECKERT Catherine, KLINKERT Brigitte

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 2112-2 du Code de la Santé Publique qui précise, notamment, que le Président du Conseil départemental a pour mission d'organiser des activités de promotion en santé sexuelle ainsi que la pratique d'interruptions volontaires de grossesse par voie médicamenteuse et des consultations prénatales et postnatales et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes ;
- VU l'article L 2112-4 du Code de la Santé Publique qui précise que cette mission peut être exercée soit directement, soit par voie de convention avec d'autres collectivités publiques ou des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-5-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025, une ambition pour la jeunesse déclinée dans les politiques de la protection de l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport et du bilinguisme,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-8-1 du 14 mars 2025 relative aux autorisations de programme et d'engagement du budget primitif 2025,
- VU les budgets prévisionnels 2025 pour le fonctionnement des dix Centres de Planification et d'Education Familiale soumis par les centres hospitaliers auxquels ils sont adossés,
- VU le Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU les conventions relatives au fonctionnement des Centres de Santé Sexuelle rattachés aux Centres hospitaliers de MULHOUSE, ALTKIRCH, THANN, GUEBWILLER, COLMAR, SELESTAT, HAGUENAU, SAVERNE et WISSEMBOURG, conclues en 2023,
- VU la convention conclue avec les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS) le 18 octobre 2023, relative au Centre de Santé Sexuelle de STRASBOURG dans les HUS et aux consultations prénatales et postnatales réalisées par les personnels du service départemental de Protection Maternelle et Infantile dans les locaux des HUS,
- VU l'avis favorable de la Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme du 07 avril 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

## CONSIDERANT

L'amendement « NON AUX PRESSIONS POLITIQUES SUR LE PLANNING FAMILIAL » au rapport déposé le 22 avril 2025 par M. Florian KOBRYN.

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement « NON AUX PRESSIONS POLITIQUES SUR LE PLANNING FAMILIAL » au rapport déposé par M. Florian KOBRYN.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE

- Approuve les participations financières nécessaires au fonctionnement des dix Centres de Santé Sexuelle externalisés au titre de l'année 2025, soit les dix Centres de Santé Sexuelle rattachés aux Centres hospitaliers de MULHOUSE, ALTKIRCH, THANN, GUEBWILLER, COLMAR, SELESTAT, STRASBOURG, HAGUENAU, SAVERNE et WISSEMBOURG, pour un montant total de 833 500 € en autorisation d'engagement (AE) après réception des bilans annuels, selon le détail précisé en annexe jointe à la présente délibération,
- Accorde aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS), au titre de l'exercice 2025, une participation financière d'un montant de 24 500 € en AE, pour les consultations prénatales et postnatales réalisées par les personnels du service départemental de Protection Maternelle et Infantile dans les locaux des HUS, avec plateau technique médical et paramédical, personnels administratifs et soutien logistique,
- Précise que ces participations seront versées semestriellement :
  - 50 % au premier semestre 2025,
  - 40 % au second semestre 2025.

Le solde de 10 % sera versé l'année suivante, soit en 2026, en fonction du bilan certifié fourni par le bénéficiaire.

En cas de versement excédentaire, un titre de recettes sera émis à l'encontre des centres hospitaliers concernés, le cas échéant.

- Acte que les crédits et AE concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes sur le Budget primitif 2025 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	AE 2025	CP 2025
<i>P112</i>	<i>P112O001</i>	<i>P112E07</i>	<i>T16</i>	<i>(2463) 65-6568-411</i>	833 500 €	750 150 €
<i>P112</i>	<i>P112O002</i>	<i>P112E07</i>	<i>T06</i>	<i>(754) 65-6568-411</i>	24 500 €	22 050 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

3 abstentions

M. FREMONT Damien, Mme LARONZE Fleur, Mme QUINTALLET Ludivine

6 non-participations au vote

Karine PAGLIARULO, membre du conseil de surveillance au sein du groupe hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace et des Hôpitaux Civils de Colmar

Isabelle DOLLINGER, membre du conseil de surveillance du centre hospitalier de Haguenau

Michèle ESCHLIMANN, membre du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saverne

Stéphanie KOCHERT, membre du conseil de surveillance du centre hospitalier de Wissembourg

Robin CLAUSS, membre du conseil de surveillance du Groupe hospitalier de Sélestat-Obernai

Jean-Louis HOERLE, membre du conseil de surveillance au sein des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg